

REJOIGNENT LE GROUPE



# casamexpertises

Diagnostic Immobilier

# **Dossier Technique Immobilier**

Numéro de dossier : 240809013549 Date du repérage : 09/08/2024



# Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Haute-Savoie Adresse : .......... VILLA GABRIELLA 15 Rue des Voirons

Commune: ...... 74100 VILLE-LA-GRAND

Section cadastrale A, Parcelle(s) nº

3965

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

bâtiment : A, Lot numéro 64, Cave lot

12, Garage lot 68

Périmètre de repérage :

Appartement - T3 + cave et garage

# Désignation du propriétaire

Désignation du cli Nom et prénom : Adresse : ........

# Objet de la mission :

Etat des Risques et Pollutions

Métrage (Loi Carrez)

Diagnostic de Performance Energétique



# casamexpertises

Diagnostic Immobilier



# Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 24080901354 Date du repérage : 09/08/2024 Heure d'arrivée : 11 h 00 Durée du repérage : 00 h 55

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

## Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments : Département :..., Haute-Savoie Adresse :......VILLA GABRIELLA

15 Rue des Voirons Commune : ...... 74100 VILLE-LA-GRAND

Section cadastrale A, Parcelle(s) no

3965

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

bâtiment : A, Lot numéro 64, Cave lot

12, Garage lot 68

# Désignation du propriétaire

Désignation du Nom et prénor Adresse : .....

# Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : SCP MOTTET DUCLOS Adresse : ..........26B avenue de Ternier

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

# Repérage

Périmètre de repérage : Appartement - T3 + cave et garage

# Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : .....

Raison sociale et nom de l'entreprise :........ casance caracte ceroy

Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA FRANCE IARD S.A. Numéro de police et date de validité : ....... 10583929904 - 31/12/2024

# Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 67,17 m² (soixante-sept mètres carrés dix-sept)
Surface au sol totale : 67,17 m² (soixante-sept mètres carrés dix-sept)

# Certificat de superficie nº 240809013



# Résultat du repérage

Date du repérage : 09/08/2024

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

En présence du donneur d'ordre

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	5,26	5,26	/OVENIESE
Dégagement	2,78	2,78	S FR-AVOVE
Chambre 1	12,36	12,36	MUENTER EL
Chambre 2	7,65	7,65	
Salle de bain	6,54	6,54	IL SAY DALINE
Wc	2,02	2,02	DOJER-AVUV
Cuisine / Séjour	30,56	30,56	MONTENIESE

Superficie privative en m2 du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 67,17 m² (soixante-sept mètres carrés dix-sept)
Surface au sol totale: 67,17 m² (soixante-sept mètres carrés dix-sept)

# Résultat du repérage - Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Balcon	0	7,22	Pièce non réglementaire
Garage 68	0	34,78	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface carrez
Cave 64	0	1,49	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface carrez

Fait à PEILLONNEX, le 09/08/2024

DIAGNOSTICS AND STREET RS Sloge social Me 15 per 10 50 PERLOWNE 161 0 (0 10 500 per 10 10 10 10 30 97 7

Cabinet Gavard Leroy | 346 route de la TOUR 74250 PEILLONNEX | Tél. : 04.50.35.51.09 - E-mail : peillonnex@atemis.pro N°SIREN : 492077144 | Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD S.A. n° 10583929904

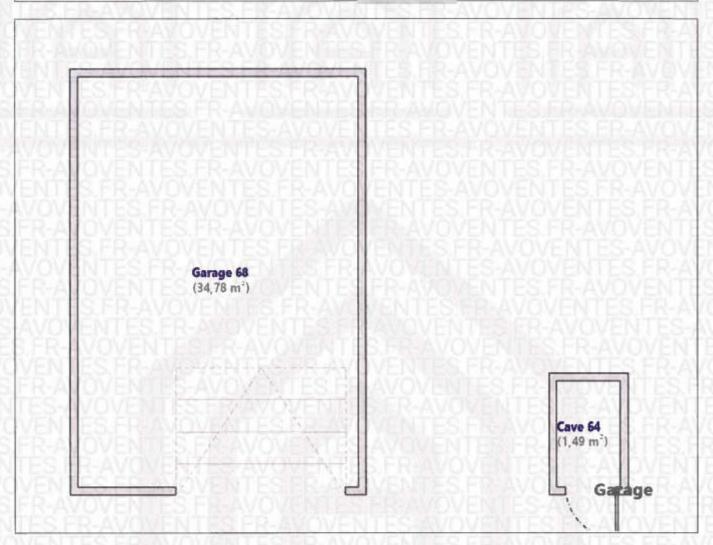
# Certificat de superficie nº 2408090135





# Certificat de superficie nº 240809013!











# Résumé de l'expertise n° 240809013549

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



# Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Section cadastrale A, Parcelle(s) nº 3965

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

bâtiment : A, Lot numéro 64, Cave lot 12, Garage lot 68

Périmètre de repérage :.... Appartement - T3 + cave et garage

Pre	stations	Conclusion						
Û	Etat des Risques et Pollutions	L'Etat des Risques délivré par Cabinet Gavard Leroy en date du 17/08/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT-2018-1348 en date du 31/07/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.  Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :  - Le risque Inondation Débordement rapide (torrentiel) et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé le 14/12/1998 Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8.  Le bien se situe dans une zone non réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation). Du fait de sa situation, le bien n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article L.122-11 3° du Code de la construction et de l'habitation.  La remise d'une attestation retrait-gonflement des argiles (ou RGA) à l'autorité ayant délivré le permis de construire n'est pas obligatoire.  Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.						
	DPE	Estimation des coûts annuels : entre 780 € et 1 100 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2474E2961321Y						
•	Mesurage	Superficie Lol Carrez totale : 67,17 m² Superficie habitable totale : 67,17 m² Surface au sol totale : 67,17 m²						

# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2474E2961321Y Etabli le : 27/08/2024

Valable jusqu'au: 26/08/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logément est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energétique-dpe



Adresse : VILLA GABRIELLA 15 Rue des Voirons

74100 VILLE-LA-GRAND

bâtiment : A, 64, Cave lot 12, Garage lot 68

Type de bien : Appartement Année de construction : 2017 Surface de référence : 67,17 m²

# Performance énergétique et climatique

consortimation
(énergie primaire) dissilons

144 29\*
kWh/m²/sn kg cQ/m²/sn C

| St. Wh/m²/sn kg cQ/m²/sn C

| F | F | G |
| Gament extrêmement peu performant

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4  $\pm$  6



Ce logement émet 1 981 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 10 266 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

# Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 780 € et 1 100 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p. 3

Informations diagnostiqueur

Cabinet Gavard Leroy 346 route de la TOUR 74250 PEILLONNEX tel: 04.50.35.51.09 Diagno

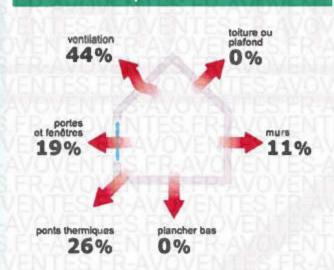
Email: peillonnex@atemis.pro N° de certification : 8256581

Organisme de certification : BUREAU VERITAS

**CERTIFICATION France** 

A Parcention on proposition for being as memory do the callegism of DP. Then to some do Applement govern the agency to the contest property of contests and the property of th

# Schéma des déperditions de chaleur



# Performance de l'isolation



# Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B après 2012

# Confort d'été (hors climatisation)\*



BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

# Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

## Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



panneaux solaires photovoltaïques

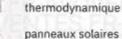


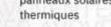
géothermie

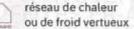


chauffage au bois

chauffe-eau









fenêtres équipées de volets extérieurs

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

# Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		nation d'énergie nergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
1	chauffage	♠ Gaz Naturel	2 574 (2 574 é.f.)	entre 200 € et 280 €	25 %
· 5	eau chaude	♠ Gaz Naturel	6016 (6016 é.f.)	entre 470 € et 650 €	60 %
*	refroidissement				0%S FR-AVOVENT
8	éclairage	<b>♦</b> Electrique	287 (125 é.f.)	entre 30 € et 50 €	5 %
\$	auxiliaires	<b>♠</b> Electrique	821 (357 é.f.)	entre 80 € et 120 €	10 %
	totale pour les recensés :	I WHITE	99 kWh 2 kWh é.f.)	entre 780 € et 1 100 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandation

chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 1081 par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 📤 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> A Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

# Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



# Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture soit -65€ par an



# Si climatisation. température recommandée en été → 28°C

### **Astuces**

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

### Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



# Consommation recommandée → 108ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 408

44l consommés en moins par jour, c'est -28% sur votre facture soit -221€ par an

# Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov,gouv.fr

### DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

V	ue d'ensembl	e du logement	Man
	TES-AVO	description (limitée aux 3 premiers composants de chaque type)	isolation
0	Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation extérieure (réalisée entre 2013 et 2021) donnant sur l'extérieur  Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	très bonne
	Plancher bas	Dalle béton donnant sur un local chauffé avec isolation intrinsèque ou en sous-face	Sans objet
^	Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
••	Portes et fenêtres	Fenêtres fixes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc / Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 14 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc / Porte(s) autres précédée d'un SAS	très bonne

# Vue d'ensemble des équipements

description (limitée aux 3 premiers composants de chaque type)

Chaudière collective gaz standard installée à partir de 2016 régulée, avec équipement d'intermittence central Chauffage collectif, réseau isolé. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique

Eau chaude sanitaire Combiné au système de chauffage

Néant

Ventilation VMC SF Hygro B après 2012

Climatisation

Avec intermittence centrale collectif Pilotage

# Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

Eclairage Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

Isolation Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.

Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe.

Radiateur Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.

Purger les radiateurs s'il y a de l'air.

Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.

Ventilation Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Performance recommandée

# Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack () de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack () d'aller vers un logement très performant.



Lot

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 0 + 0 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 0 avant le pack 0). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

# Les travaux essentiels

Description

Etape non nécessaire, performance déjà atteinte

Les travaux à envisager Montant estimé : 15900 à 23800€

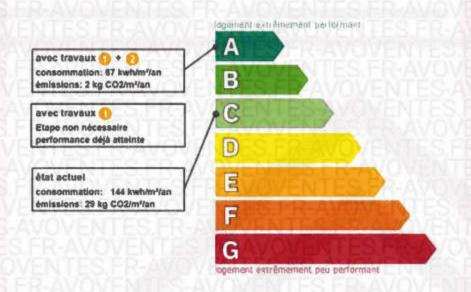
	Lot	Description	Performance recommandée
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.  A Travaux à réaliser par la copropriété	SCOP = 4
4	Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire A Travaux à réaliser par la copropriété	COP = 4

# Commentaires:

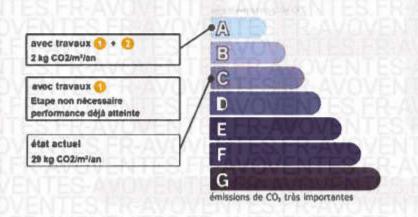
Néant

# Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

# Évolution de la performance après travaux



# Dont émissions de gaz à effet de serre







Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

# Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICTEL Diadonetira v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Référence du DPE : 2408090135 Date de visite du bien : 09/08/20 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale A, Parcelle(s) nº 3965 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Justificatifs fournis pour établir le DPE ; Photographies des travaux

La <u>surface de référence</u> d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

# Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

# Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	۵	Observé / mesuré	74 Haute Savoie
Altitude	X.	Donnée en ligne	448 m
Type de bien	P	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	=	Estime	2017
Surface de référence du logement	p	Observé / mesuré	67,17 m²
Surface de référence de l'immeuble	۵	Observé / mesure	2810 m² (estimée à partir des tantièmes de copropriété)
Nombre de niveaux du logement	۵	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	۵	Observé / mesurá	2,43 m

# Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
R-AVOVI	Surface du mur	P	Observé / mesuré	4,84 m² WENTES EPLAVOWEN
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	Pextérieur
	Matériau mur	D	Observé / mesuré	Mur en béton banché
Mur 1 Sud	Epaisseur mur	D	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	0	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	n	Document fourni	2013 - 2021
TO AVEN	Surface du mur	P	Observé / mesuré	25,22 m²
Mur 2 Est	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	۵	Obseryé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	9)	Document fourni	2013 - 2021

		33.7	100 T 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	LANDY LATE CLERATE WHEN
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	1,54 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesure	non isolé
	Surface Aue	P	Observé / mesuré	0 m²
Mur 3 Ouest	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	p	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	D	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
ENTESE	Surface de plancher bas	D	Observé / mesuré	70,6 m²
	Type de local adjacent	p	Observé / mesuré	un local chauffé
Plancher	Type de pb	2	Observé / mesuré	Dalle béton
ENTES E	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	V out
	Année isolation	5	Document fourni	après 2021
CD-AVAV	Surface de plancher haut	Q	Observé / mesuré	70.6 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond	Type de ph	P	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation		The state of the s	non
ER-AVUV		0	Observé / mesuré	SORGING C
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	3,29 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	D	Observé / mesuré	oul
Fenêtre 1 Sud	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	p	Observé / mesuré	out
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	p	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	D	Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée I (profondeur des	p	Observé / mesuré	C2m SER-AVOVENILESER-
	masques proches)			ANTONICKITEC ED AVENIEKE
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque-homogène
VENTER	Hauteur a (°)	2	Observé / masuré	0-15"
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,32 m²
	Placement	D	Observé / mesuré	Mur 2 Est
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Est CANDON CONTRACTOR
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesure	vertical
	All Production and the Control of th			
	Type ouverture	D	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	The state of the s	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Fenêtres battantes PVC
	Type ouverture	30.77	The second secon	
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuisorie	p	Observé / mesuré	PVCAV/DVENUES FR-AV()
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuisarie Type de vitrage	Q Q	Observé / mesuré Observé / mesuré	PVC double vitrage
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air	000	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	PVC double vitrage 26 mm
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuisorie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la	0000	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	PVC double vitrage 26 mm
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage	00000	Observé / mesuré	PVC double vitrage 26 mm oui Argon / Krypton
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant	000000	Observé / mesuré	PVC double vitrage 26 mm oui  Argon / Krypton au nu intérieur
Fenêtre 2 Est	Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant menuiserie	0000000	Observé / mesuré	PVC double vitrage 26 mm out Argon / Krypton au nu intérieur Lp: 5 cm

		317	DESTRUCTION DE	DIAWAWENITE CERTAIN TO PENT
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,32 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 2 Est
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	D	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 3 Est	Epaisseur lame air	0	Observé / mesuré	26 mm
renetre 3 Est	Présence couche peu émissive	D	Observé / mesuré	oui ————————————————————————————————————
	Gaz de remplissage	p	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	AVE	RAVITUE	NTES AVOVENTES ER-AVOY
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
ADAVERILE	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
ENAMA	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,32 m³
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 2 Est
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserio	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Facilities & Fac	Epaisseur lame air	p	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 4 Est	Présence couche peu émissive	D	Observé / mesuré	oui Caraca Carac
	Gaz de remplissage	p	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	p	Observé / mesucé	au nu intérieur
	menulserie Largeur du dormant	130	Observey mesure	ENTERS FROM VONDENTES FROM
	menulserie	P	Observé / mesuré	1p: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
CD WAR	Type de masques tointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,78 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC CONTRACTOR OF THE STATE OF
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	14 mm
	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	oui
Porte-fenêtre Sud	Gaz de remplissage	D	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Retour isolation autour	1	ES-AWELV	ENTER FRANCIVENTIES FRA
	menuiserie	P	Observé / měsuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	D	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	P	Observé / meşuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée I (protondeur des	۵	Observé / mesuré	<2 m
	masques proches)		NAME OF THE PARTY	
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Masque homogène
S III IVII QVI IV	Hauteur a (°)	2	Observé / mesuré	0-15°
Porte	Surface de porte	2	Observé / mesuré	1,84 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest

	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Nature de la menuiserie	D	Observé / mesuré	Toute menuiserie
	Type de porte	۵	Observé / mesuré	Porte précédée d'un SAS
	Positionnement de la menuiserie	۵	Observé / mesure	au nu intérieur
NTES-A	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
ENTES!	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	P	Observé / mesuré	THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5,7 m
ont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie Lp	٩	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	D	Observé / mesuré	oui
INTES U	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
VEVENI	Type de pont thermique	P	Observě / mesaré	Mur 1 Sud / Porte-fenêtre Sud
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ENTE UVENI ESTER-AVUVEN
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	5 m
ont Thermique 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	P	Observé / mesuré	oei
WOWENED THE	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITE
ont Thermique 3	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
MATE !	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu întérieur
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 3 Est
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITE
ont Thermique 4	Longueur du PT	_ p	Observé / mesuré	4,8 m
ENTE	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
ES ED A	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
ENITE O	Type de pont thermique	۵ _	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	۵	Observé / mesuré	пе
Ont Thermique 5	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4,8 m
FNTES	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	Observé / mesuré	Lp:5cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	au nu intérieur

# Systèmes

Donnée d'entrée	CIN I COLD TO SAME	4.1	Origine de la donnée	Valeur renseignée
ENLEGLE	Type de ventilation	2	Observé / mesuré	VMC SF Hygro B après 2012
	Année installation	P	Observé / mesuré	2017
Ventilation	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	2	Observé / mesuré	oui
RAYOV	Type d'installation de chauffage	P	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	2	Observé / mesuré	67,17 m²
	Nombre de niveaux desservis	2	Observé / mesuré	J'S EN LO-AVEVEN LOTRE
	Type générateur	P	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée à partir de 2016
Chauffage	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2017
	Energie utilisée	D	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	۵	Observé / mesure	non
	Présence d'une veilleuse	P	Observé / mesuré	non ES.FR-AVUVENJES.FR
	Chaudière murale	P	Observe / mesure	non

Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	0	Observé / mesuré	OUI OVENTES FR-AVOVE
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	p	Observé / mesuré	ENOUTE SER-AVOVENTESE
Type émetteur	2	Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
Température de distribution	P	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	Inconnue
Type de chauffage	P	Observé / mesuré	central
Equipement d'intermittence	P	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale collectif
Présence comptage	P	Observé / mesuré	E ( PENSER CENTRE NEEDS IN
Nombre de niveaux desservis	2	Observé / mesuré	R-5 VOVENIES FR-AVOVE
Type générateur	0	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée à partir de 2016
Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2017
Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Gaz Naturel
Type production ECS	P	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Présence d'une veilleuse	P	Observé / mesuré	non
Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	p	Observé / mesuré	Noui ESTERAVOVENTES E
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	۵	Observé / mesuré	non VOVERMES, FR-AVOV
Type de distribution	P	Observé / mesuré	Réseau collectif non isolé, majorité des logements avec pièces alimentées non contigués
Bouclage pour ECS	P	Observé / mesuré	oui
Type de production	۵	Observé / mesuré	instantanée
	régulation/Ajust, T° Fonctionnement Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion Type émetteur Température de distribution Année installation émetteur Type de chauffage Equipement d'intermittence Présence comptage Nombre de niveaux desservis Type générateur Année installation générateur Energie utilisée Type production ECS Présence d'une veitleuse Chaudière murale Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion Type de distribution Bouclage pour ECS	régulation/Ajust,T° Fonctionnement Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion Type émetteur  Température de distribution  Année installation émetteur  Type de chauffage  Equipement d'intermittence  Présence comptage  Nombre de niveaux desservis  Type générateur  Année installation générateur  Energie utilisée  Type production ECS  Présence d'une veitleuse  Chaudière murale  Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Type de distribution  Bouclage pour ECS	régulation/Ajust,T° Fonctionnement  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Type émetteur  Année installation émetteur  Année installation émetteur  Année inveaux desservis  Type générateur  Année installation générateur  Année installation générateur  Energie utilisée  Présence d'une veitleuse  Chaudière murale  Présence d'une  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Pobservé / mesuré  Chaudière murale  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Type de distribution  Pobservé / mesuré  Chaudière murale  Présence d'une  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Type de distribution  Pobservé / mesuré  Chaudière murale  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Type de distribution  Pobservé / mesuré  Chaudière mesuré  Chaudière murale  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Pobservé / mesuré  Chaudière mesuré  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Pobservé / mesuré  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Pobservé / mesuré  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré  Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion  Chaudière mesuré  Chaudière mesuré

# Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: Cabinet Gavard Leroy 346 route de la TOUR 74250 PEILLONNEX
Tél.: 04.50.35.51.09 - N°SIREN: 492077144 - Compagnie d'assurance: AXA FRANCE IARD S.A. n° 10583929904

# À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N\*ADEME 2474E2961321Y



REJOIGNENT **LE GROUPE** 



casamexpertises

Diagnostic Immobilier

ATTESTATION	SUR L'HON	NEUR réalisé	e pour le	dossier no	240809	01354	relatif à
l'immeuble	bâti	visité	situé	au		VILLA	GABRIELLA
15 Rue des Vo	irons 74100	VILLE-LA-GRA	ND.				

Je soussigné, technicien diagnostiqueur pour la société Cabinet Gavard Leroy atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
DPE sans mention	VENILLS	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8256581	18/02/2027 (Date d'obtention : 19/02/2020)
Amiante	E PRINT	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8256581	18/02/2027 (Date d'obtention : 19/02/2020)
Loi Carrez	THE ATTENDED	D-AVIOUENER	O DO A	PAWENITEC CD A
Electricité	S-AVOVENT	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8256581	18/02/2027 (Date d'obtention : 19/02/2020)
DPE	LS.FR-AVOV	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8256581	18/02/2027 (Date d'obtention : 19/02/2020)
Audit Energetique	ANEXI EST	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	18678875	10/03/2025 (Date d'obtention : 05/04/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA FRANCE IARD S.A. nº 10583929904 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Niton XLp 300 / 85687

Fait à PEILLONNEX, le 09/08/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

Les documents prévus aux 1º à 4º et au 6º de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article, »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier, «



# **ATTESTATION**

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

> CABINET GAVARD LEROY 346 ROUTE DE LA TOUR 74250 PEILLONNEX Adhérent n°B043

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904B043.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- · DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GA7
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- L'état des risques réglementées pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- · Diagnostic Plomb dans l'eau
- · Recherche des métaux lourds
- · Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores (C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
- Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
- Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés
- Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
- Diagnostic Eco Prêt
- · Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- · Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP).
   Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.

Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le laboratoire d'analyse.

- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
- Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
- Audit énergétique pour copropriété (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement
- · Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Etat des lieux des biens neuf
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aéraulique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aéraulique de chantier)
- Le carnet d'information du logement (CIL)
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

1 000 000€ par sinistre et 2 000 000€ par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 12 décembre 2023 Pour servir et valoir ce que de droit. POUR L'ASSUREUR : LSN, par délégation de signature :

PICE PENE 300 180,800 - NYORIAS 07 000 47





Certificat

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

# DOMAINES TECHNIQUES

TES.	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante sans mention	Arrèté du 2 Juliet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formátion et d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	18/02/2027
Amiente evec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	18/02/2027
DPE sans mention	Amété du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	16/02/2027
DPE avec	Amêté du 2 Julilet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	18/02/2027
Electricite	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/02/2020	18/02/2027

Date: 14/02/2020

Numéro de certificat : 8256581

Directeur Général

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ca certificat est valable (usqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.burgeuweritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France 60, avenue du Général de Gaulle -- Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense





# **Etat des Risques et Pollutions**

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 240809013/

Date de réalisation : 17 août 2024 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral
N° DDT-2018-1348 du 31 juillet 2018.

Pour le compte de Cabinet Gavard Leroy

# REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 15 Rue des Voirons 74100 Ville-la-Grand

Référence(s) cadastrale(s): 0A3965, 0A3967

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.



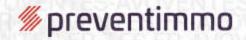
# SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

		Etat des Risques et P	Pollutions (E	RP)		
WO	Votre con	nmune	EBEAN	Vot	tre immeuble	/EN
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf
PPAn	Inondation	révisé	04/08/2011	1900	000	р.3
PPRn	Inendation Débordement rapide (torrentiel)	approuvé	14/12/1998	oul	non	p.3
PPRn	Mouvement de terrain	approuvé	14/12/1998	non	hon	p.4
515	Pollution des sols	approuvé	16/05/2019	hon	ENTES	9.5
sis	Pollution des sols	approuvé	16/05/2019	non	S.FR-A	p.5
sis	Pollution des sols	approuvé	16/05/2019	Hang ()	ENTES	p.5
000	Zonage de sismicil	ė : 4 - Moyenne	250	oul	NAME OF	
EC	Zonage du potentiel	radon : 1 - Faible	/ENT	non	OKITES'	10.

Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au récul du frait de côte.



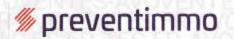


Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Flan d'Exposition au Bruit (1)	Non	TES FRAVOV
Basias, Basol, Icpe	Oui	7 sites* à - de 500 mètres

ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune

- (1) Secteur d'Information sur les Sols
- (2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 6 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrèté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique EUROCODE 8).
- (3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français délinies à l'article R 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018. délimitées par l'Arrêté interministérial du 27 juin 2018.
- (4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante https://www.geoportail.gouv.fn/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



Attention, les informations contenues dans de tableau de synthèse sont données à tirre informatif et ne sont pas détaillées dans de document

II ESTE	Risques	Concerné	Détails Détails
ES.FR	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation		Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
55555 Inondation	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	AVOVENTES FR-AVOVENTES AVOVENTES FR-AVO
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
Install	ation nucléaire	Non	VOVENTES ER AVOVENTES ER AVOVENTES ER AVOVEN TES EN AVOVENTES ER AV
Mouve	ment de terrain	Non	AVOVENTES FR-AVOVENTES FR-AVOVENTES FR-AVOVEN TES FR-AVOVENTES FR-AVOVEN
TES.FI	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	WOVENTES FRAVOVENTES TES-AVOVENTES FR-AVOVEN
Pollution des	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Oul	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
Cavité	is souterraines	Non	LES.FR-AVIOVENILES.FR AVOIVENTES FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES
LS-AM	alisation TMD	Oui	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.

Source des données : https://www.georisques.gouv.tr/

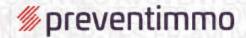


# SOMMAIRE

Syntheses	1
Imprimé officiel	
Localisation sur cartographie des risques	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble	8
Déclaration de sinistres indemnisés	9
Argiles - Information relative aux travaux non réalisés	10
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.	11
Annexes	12







### État des Risques et Pollutions Get étal. à semplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint un annexe d'un contrat de vente ou de location d'un blen introblèer et à être remis, des la première visée, au potentief acquéreur par le vendeur ou au potentief locatione par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la premiesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique du dis contrat de trail. Situation du bien immobilier (băti ou non băti) Document réalisé le : 17/08/2024 Parcelle(s): 0A3965, 0A3967 15 Rue des Voirons 74100 Ville-la-Grand Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn non X appliqué par anticipation oui X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé Les risques naturels pris en compte sont liés à : Crue torrentialle X Remontée de napos Avalanche Submersion marine Inondation Mouvement de terrain Myt terrain-Sécheresse Séisme .... Cyclone Eruption volcanique Feu de farêt non I luo non X L'immeuble est concerné par des prescriptions de traveux dans le réclement du ou des PPRn si our, les travaux prescrits par le réglement du PPR naturel ont été réalisés ition de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm) L'immouble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm appliqué par anticipation oui L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à thes riscause cytodes me for to pass Fatherich Risque miniers Affaissement Effondrerment ... Tassement Emission de gaz Poliution des sols Pollution des eaux marine .... oul non x L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm si our, les travoux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRI) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI approuvé non x L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI prescrit oul Les risques technologiques pris en compte sont liés à : Risque Industrial Etlet thermique Effet de surpression Lit of toxique L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X L'immeuble est situé en zone de prescription non x Si la transaction concerne un logerment, les travaux presents ent été réalisés Si la transaction ne concerne pas un fogement. l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble ast exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vener ou au contrat de location? Tedermann's complian parts virtues I builting deported scripts duly finducture Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en zone 2 Zona 3 zone 4 X Très laible Modérée Moyenne Situation de l'immeuble au regard du zonage reglementaire à potentiel rado L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon : zone 1 X 2000 2 zone 3 Faible Faible avec factour de transfert nformation relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite a une catastrophe NIMT (catastrophe naturelle, minière ou technologique) oul non L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T\* 's increation à compétiter par la vervieur l'inclieur nformation relative à la pollution des sols out non x L'immouble est situé dans un Secteur d'information sur les Sois (SIS) Solan les informations interes à disposition per l'arritiré prénegant PAIC-2019 0857 du 19/05/2019 partiers prénégan des SES dans le départ Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC) L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret oui non x L'immouble est silué dans une zone exposée su recul du tras de côte identifiée par un document d'urbanisme oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans qui, à honzon d'exposition de 30 à 100 ams zomagn indisponible non luo L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone L'immeuble est concerné par une obligation de démoittion et de remise en état à réalism Parties concernées Acquere... Abordon 18th chrylligant pas d'abbyetor ou d'iranticion régionnersien periodère, les ables consus ou présidère qui permet ére algueles dans les de mentionnes par col taut. En mode EDITION, fut/isaleur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition aux reques ≶epteo L'édison et la diffusion de ce docu nt implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, deponibles sur le site Internet Prieve Septeo Solutions Prapert, SAS au capital social de 185 994.56 euros, virinativoyêe au Registre du Commerce el des Soleté de Grasse sous le N° RCS 514 061 738. dont le siège social est stué 80 Noute des Lucides Les Espaces de Bopha - Bài C 05560 Valbonne France - SRET 514 061 738 00035 - TVA Intra FR74 514061738. Solutions Proptech

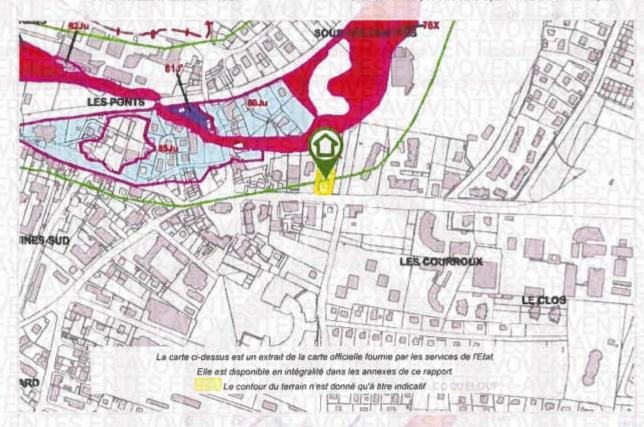


# Inondation

PPRn Inondation, révisé le 04/08/2011

# Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas silué dans le périmètre d'une zone à risques

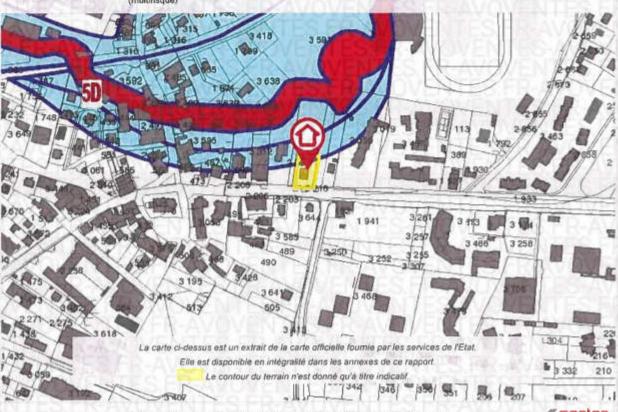


# Inondation

PPRn Débordement rapide (torrentiel), approuvé le 14/12/1998 (multirisque)

# Concerné\*

\*L'immeuble est situé dans le pénmètre d'une zone à risques



""En mode EDITION. l'utilisateur est responsable de la localisation et de la détermination de l'exposition sus risques.
L'édition et la diffusion de se document implique l'acceptation des Conditions Générales de Verte, dispisables sus le site internet Preventimms
Beptico Solutions Projetion. SAS ou capital social de 165 004,56 euros, immatricatée au Registre de Commercie et des Société de Grasse sous le N° RCS 514 061 738.
dont la siège social est sisue 80 Route des Lucieles ses Espaces de Sophia - 881 C 05560 Valbonne France. RIPET 514 061 738 00035 - TVA intra FRIVA 514301738.

≶septeo

obitions Prophech

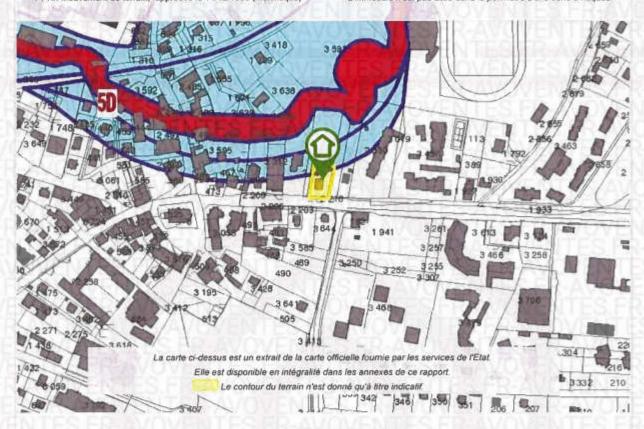


# Mouvement de terrain

# Non concerné\*

PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 14/12/1998 (multirisque)

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques





# Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

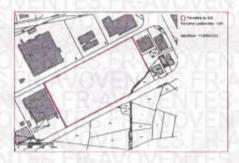
Le SIS Pollution des sols, approuvé le 16/05/2019



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 16/05/2019



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 16/05/2019







# Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

# Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	10	Indemnis			
éisme	15/07/1996	23/07/1996	17/10/1996	0			
léisme	14/12/1994	14/12/1994	07/05/1995				
Par une crue (débordement de cours d'eau) « Par russellement et coulée de l Aduvement de terrain	29/06/1993	30/06/1993	03/12/1993				
empête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	0			
elemet, le portail décié à la présention des risques majeurs. https://www.georisques.gouv.it			ESI				
Préfecture : Annecy - Haute-Savoie	Adresse de l'immeuble : 15 Rue des Voirons						
Commune : Ville-la-Grand							
	Parcelle(s) : 0A3965, 0A3967 74100 Ville-la-Grand						
	France	Grand					
	S-AVENENT						
Etabli le :							
Vendeur :	Acquéreur :						



# Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

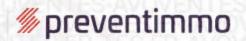
Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien».

	Oul	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.		D

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.





# Prescriptions de travaux

Aucune

# Documents de référence

> Règlement du PPRn multirisque, approuvé le 14/12/1998

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP

## Conclusions

L'Etat des Risques détivre par Cabinet Gavard Leroy en date du 17/08/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectorai n°DDT-2018-1348 en date du 31/07/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'information, le BIEN est ainsi concerné par

- Le risque Inondation Débordement rapide (torrentiel) et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé le 14/12/1998
   Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

# Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° DDT-2018-1348 du 31 juillet 2018
- > Cartographies
- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, révisé le 04/08/2011
- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 14/12/1998
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A litre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport





# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires Annecy, le 3 1 JUIL, 2018

Service aménagement, risques Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté nº ODT - 2018 - 1348

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de préfet de la Haute-Savoie; préfet, en qualité de

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. lirecteur départemental des territoires de la Haute-Savoie;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 12 janvier 2018 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-056 du 17 janvier 2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Servoz;

VU l'arrêté interministériel du 31 janvier 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue survenues du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018 sur les communes du Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, Cluses, Cordon, Mieussy, Passy, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Taninges, Val de Chaise et Verchaix;

VU l'arrêté interministériel du 9 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les avalanches, inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus du 30 décembre 2017 au 5 janvier 2018 sur les communes d'Abondance, Le Bouchet-Mont-Charvin, Cordon, Domancy, Doussard, Manigod, Mieussy, Passy, La Rivière-Enverse, Saint-Ferréol, Saint-Sigismond, Sallanches, Serraval, Sévrier, Taninges, Thyez, Thônes, Verchaix et Les Villards-sur-Thônes;

VU l'arrêté interministériel du 26 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus le 11 décembre 2017 sur les communes de Pers-Jussy et Vougy; VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-861 du 11 avril 2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune d'Archamps;

VU l'arrêté interministériel du 17 avril 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain, survenus du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018 sur la commune du Reposoir;

VU l'arrêté interministériel du 26 juin 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les avalanches, inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus du 9 janvier 2018 au 23 janvier 2018 sur les communes des Houches, Domancy, Passy et Sallanches;

### ARRETE

Article 1: L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2: L'obligation prévue au IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figurant en annexe.

<u>Article 3</u>: Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations consultable en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture.

Article 4: Une copie du présent arrêté et de la liste des communes visées à l'article 1 est adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

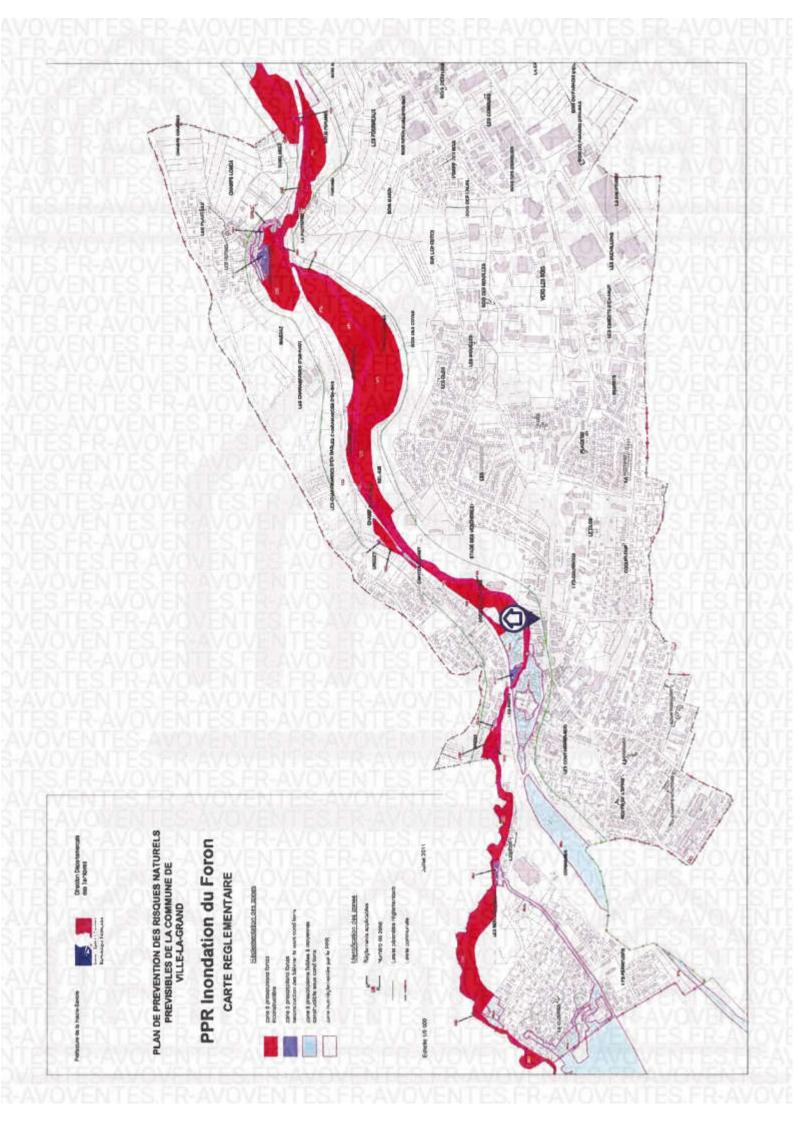
Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées ; il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoic.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal Le Dauphiné Libéré.

Il en sera de même pour chaque mise à jour.

Article 5: M. le directeur départemental des territoires, Mmes et MM. les maires des communes d'Abondance, Archamps, Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, Cluses, Cordon, Domancy, Doussard, Les Houches, Manigod, Mieussy, Passy, Pers-Jussy, Le Reposoir, La Rivière-Enverse, Saint-Ferréol, Saint-Sigismond, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Sévrier, Taninges, Thyez, Thônes, Val de Chaise, Verchaix, Les Villards-sur-Thônes et Vougy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires, Pour le directeur départemental des territoires, la direction adjointe.



Extrait de la carte réglementaire du PER Secteur n°1

Commune des Ville-La-Grand

# Information acquéreur - locataire (IAL - article L.125-5 du CE)

# Le zonage sismique sur ma commune

# Zones de slamicité 1 (très faible) 2 (faible) 3 (modérée) 4 (moyenne) 5 (forte)

### Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pou	r les bâtiments neufs	1	2	3	4		
1		Aucune exigence					
10	STATE OF THE PARTY.	. Aucune exigen	2000	Règles C Zone	PMI-EC8 s 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
	at	Aucune exi	gence	Eurocode 8			
111		Aucune exigence	Eurocode 8			LES!	
IV	22	Aucune exigence		Eurocode	B R-A		

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8
   zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

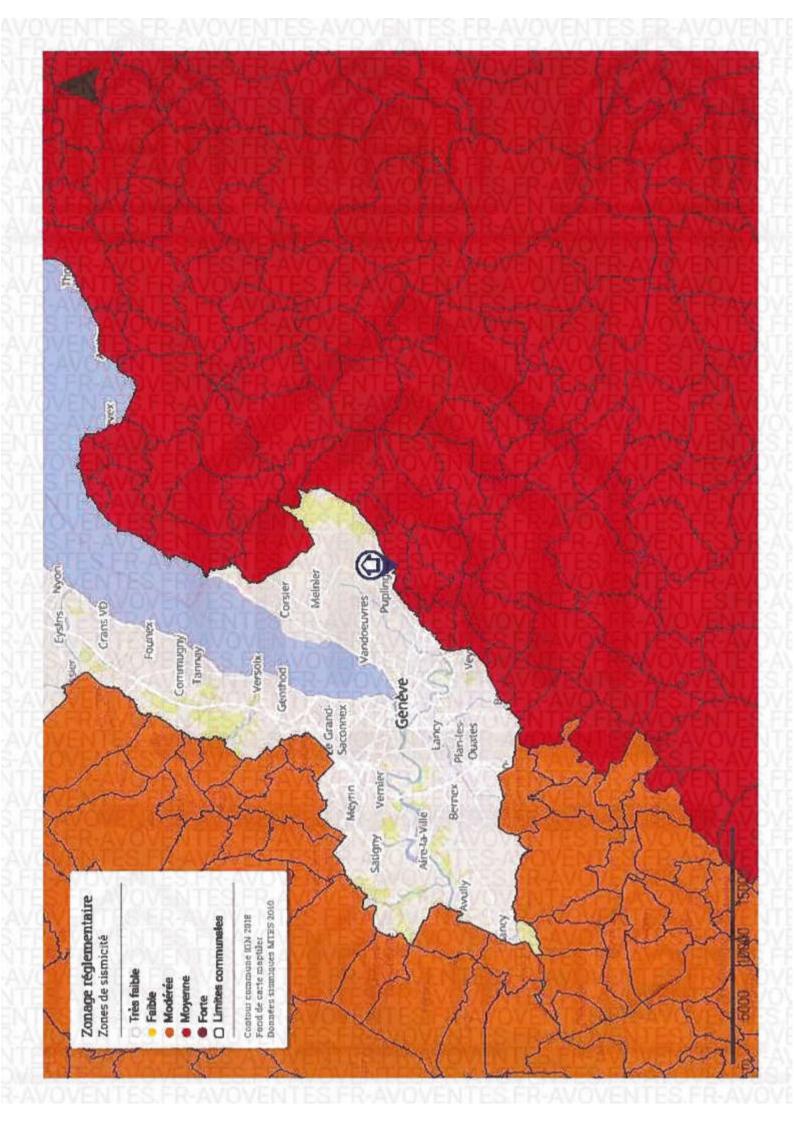
Pour connaître, votre zone de sismicité: https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

# Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? -> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme ? --> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme



radon dans les bâtiments

prone a potentie i ra don significatif

# Le zonage radon sur ma commune

# zone à potentie i m don faible avec facteurs pouvant faciliter le transfert du

### Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (8q/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

## Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

# Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m3, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- √ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- √ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux);
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



# Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

# Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

# Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr

Ministère de la santé et de la prévention : https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr

DREAL (logement): https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon